

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission spéciale Rwanda

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DES AUDITIONS

Vendredi 7 mars 1997

SOMMAIRE

AUDITION DU COLONEL MARCHAL

(Orateurs: Col. Marchal, M. Caluwé, Mme Dua, MM. Ceder, Hostekint, Mahoux,
Destexhe, Verhofstadt, Anciaux et Mme Willame-Boonen.)

<p>Le Compte rendu analytique des auditions qui se déroulent à huis clos est distribué uniquement aux membres de la commission</p>
--

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

La réunion est ouverte à 10 h 20 m.

AUDITION DU COLONEL MARCHAL

M. le Président. - La commission entame aujourd'hui l'examen du deuxième thème. Les dispositions sont prises pour envoyer le détachement belge KIBAT au Rwanda et lors de leur arrivée dans ce pays, les militaires sont confrontés à une situation déterminée. Le militaire belge le plus élevé en grade dans le cadre de l'opération MINUAR sur place, le commandant du secteur de Kigali, était le colonel Marchal.

Comme d'habitude une série de questions a été transmise au colonel Marchal. Nous attendons une réponse globale qui sera suivie de questions posées par les membres de la commission.

Les questions écrites portent plus particulièrement sur votre participation à la prise de décisions, la définition des missions et des tâches, les conséquences de la réduction du contingent de 600 à 450 hommes au point de vue du désengagement de certaines tâches. Quand êtes-vous arrivé à la conclusion que le mandat MINUAR devenait insuffisant et enfin quelle est votre évaluation du climat anti-Belge ?

Une dernière question plus ponctuelle concerne l'importance que vous avez accordée aux renseignements fournis par le fameux informateur Jean Pierre.

Col. Marchal. - Les faits remontent à fin 1993 début 1994 et l'exercice que vous me demandez n'est pas facile, car je ne peux chasser le souvenir du drame qui s'est déroulé là-bas.

Pour vous décrire l'atmosphère et l'ambiance régnant sur place, je vais vous lire un passage de mon carnet de bord, écrit le 14 mars 1994, soit trois semaines avant les événements tragiques. Je notais que la situation était toujours aussi calme malgré que politiquement, rien ne s'était amélioré. L'atmosphère était surréaliste. La situation était idyllique alors que les troubles étaient toujours présents.

Ce même jour, à 16 h 13 m, j'ai envoyé un fax au centre opérations à Evere concernant la commande de munitions pour la protection de l'aéroport de Kigali. Je demandais les raisons qui empêchaient d'envoyer ces munitions de toute urgence.

J'attends toujours une réponse à ce fax et ne sais toujours pas pourquoi je n'ai pas obtenu de réponse.

J'étais partagé entre un sentiment raisonnablement optimiste et une inquiétude latente suite aux événements vécus depuis le début de la mission.

La tâche de la commission n'est pas aisée mais nous devons faire en sorte que les centaines de milliers de victimes, quelle que soit leur race, ne soient pas assassinées une seconde fois. C'est pourquoi je vous assure de ma totale coopération et suis tout à la disposition de la commission.

Je voudrais d'abord vous entretenir du climat anti-Belge et des menaces spécifiques pour les Casques bleus et les expatriés. A mon avis il ne faut pas faire de distinction entre climat et campagne anti-Belges. Dans la réalité, mon souci fut de pouvoir évaluer les conséquences de ce climat afin de prendre les mesures appropriées.

En ce qui concerne les informations fournies, je vais distinguer deux périodes. La première se situe avant mon départ, le 4 décembre 1993, pour le Rwanda. J'étais informé par la presse de l'époque et par des télex envoyés par l'ambassadeur Swinnen dont j'avais connaissance, le suivi des opérations étant de ma compétence.

Quand je me suis trouvé sur place, je disposais de diverses sources d'informations telles que la radio, les synthèses du service de presse de la MINUAR et un ensemble de contacts personnels.

Mon information était encore alimentée par notre perception des réactions de la population lorsque nous circulions dans Kigali et par des comptes-rendus verbaux et écrits émanant de mes unités.

Les contacts que j'ai eus à partir du 10 janvier avec Jean-Pierre ont été très révélateurs et ont fourni une base solide.

Je voudrais maintenant détailler la structure qui permettait d'obtenir des informations de la MINUAR. En premier lieu, le QG de commandement du général Dallaire, dont la branche opérations était constituée de deux officiers, un Belge et un Sénégalais, bénéficiait d'une cellule renseignements. En ce qui concerne le QG secteur, rien n'était organisé dans ce cadre. Au niveau des unités elles-mêmes elles disposaient de leur propre cellule de renseignements, dirigée par le lieutenant Nees, pour le bataillon belge.

J'estime que le lieutenant Nees a ainsi pu acquérir des informations indispensables. RUTBAT avait une cellule de renseignements dont le niveau technique n'était pas plus élevé.

Pour pallier ces insuffisances, en fin décembre j'ai demandé au général Dallaire de pouvoir disposer d'un officier spécialisé au QG de secteur. La composition des états-major est de la compétence de l'ONU à New York car il faut respecter les équilibres de nationalité.

J'avais suggéré que cet officier supplémentaire soit Belge car il était impératif qu'il parle la langue du pays. La réponse fut négative car le renseignement est une fonction offensive qui ne fait pas partie du mandat de la MINUAR.

Le lieutenant Nees m'a demandé, le 6 janvier, l'autorisation de constituer un réseau d'informateurs et de disposer d'un budget pour les pays. Après réflexion, j'ai contacté le général Charlier qui m'a donné l'autorisation et le budget.

Ma préoccupation principale était d'éviter l'intoxication, ce qui est une tâche difficile pour un spécialiste du renseignement et encore plus difficile pour les amateurs que nous étions. Il fallait respecter la neutralité et bien évaluer l'information. J'ai demandé que l'on me fasse à la fin de chaque mois un rapport de synthèse et d'évaluation pour chaque détachement belge. Je n'en ai jamais reçu.

Il ne suffit pas d'avoir de l'information, il faut aussi l'échanger. Nous avons donc une réunion quotidienne tous les matins qui réunissait l'état-major et les officiers de liaison des sous-unités.

A cette réunion nous entendions un rapport des officiers de liaison qui eux-mêmes faisaient ensuite rapport des résultats de la réunion à leur commandant de bataillon.

Une réunion hebdomadaire, présidée par le chef d'état-major bangladais traitait du renseignement. Assistaient à cette réunion les officiers de renseignements. Malheureusement, cette réunion avait lieu en anglais, langue parfois mal maîtrisée par nos officiers. Elle était intéressante quand il y avait de l'information mais son objectif était aussi de permettre la discussion. J'ai ainsi pu constater, hélas, que les militaires belges avaient tendance à avoir un complexe de supériorité. Je me suis efforcé de faire apparaître les aspects positifs des autres détachements.

J'ai surtout essayé d'obtenir des renseignements tactiques directement exploitables, par exemple où se trouvaient les armes. Ainsi le détachement tunisien s'est-il rendu compte que le FPR quittait son casernement la nuit. Cette information a été directement exploitée et nous avons installé un cordon de surveillance équipé de moyens de vision nocturne autour de ce camp la nuit du 6 au 7 avril.

Il y avait une troisième réunion qui se tenait toutes les semaines et que je présidais. Elle réunissait les commandants de détachement.

Une autre source d'information sur le climat anti-Belge peut être trouvée dans les pamphlets qui circulaient à Kigali. Il y a aussi un document du commandement national des Interhamwe adressé au représentant spécial M. Booh Booh qui fustigeait l'attitude partielle de la MINUAR et des Belges en particulier.

Ce qui m'a fait particulièrement défaut, c'est l'absence d'une équipe d'analystes du renseignement. En effet, nous étions régulièrement confrontés à des incidents sans pouvoir identifier ceux qui tiraient les ficelles. Si, dans la nuit du 6 au 7 avril, des analystes avaient été sur place, je suis convaincu qu'ils auraient détecté que le schéma burundais se répétait à Kigali. Nous aurions dès lors pris des dispositions pour que Mme Agathe soit mise en sécurité.

En ce qui concerne le climat anti-Belge, je tiens à relativiser. Il existait un climat anti-MINUAR avec des poussées de fièvre qui se focalisaient sur les Belges. Un incident m'a paru significatif à cet égard : c'est le jet d'une pierre dans la porte vitrée de l'administrateur de Radio Mille Collines. J'ai compris qu'il y avait danger pour la sécurité des militaires belges et pour les expatriés.

J'ai été convoqué par le président de la République et par le général Dallaire, suite à cet incident. En outre, l'état-major général s'inquiéta de ce qui s'est passé, notamment l'amiral Verhulst. Cependant une nette amélioration se produisit début février. Devant les médias, trois personnalités encouragèrent les autorités et la population à collaborer avec la MINUAR. Parallèlement les Interhamwes procédèrent à un nettoyage de leurs rangs avec, parfois, des éliminations physiques. Le 10 septembre 1995, j'ai reçu une lettre d'un lieutenant-colonel des forces armées rwandaises qui s'étonnait que j'aie pu avoir des ennuis au terme d'une mission qui dit-il, pour les Rwandais, paraissait réussie.

Dans le courant du mois de mars, nous avons reçu un temps d'antenne à la radio-télévision rwandaise. Si l'on avait voulu saboter la mission, on ne nous l'aurait pas donné. Pour moi, ce fut une occasion inespérée d'avoir un contact avec la population afin de la convaincre que nous étions là pour garantir sa sécurité et guider le processus de paix. J'en ai reçu des appréciations très positives, venues de Rwandais d'horizons différents.

Radio Mille Collines visait différentes cibles, et, parmi les Belges particulièrement la MINUAR et le général Dallaire. J'ai trois témoignages qui concordent à ce sujet. Le risque potentiel fut pour moi une préoccupation permanente. Selon l'exploitation de mon carnet de bord par l'auditorat général, il apparaît que j'ai exprimé des craintes dès le mois de décembre. L'auditorat y voyait la preuve que j'avais bien évalué la situation. Outre ce facteur de préoccupation sécuritaire, j'ai tenté de faire face à ma mission de garantir la paix.

Un exemple de situation où j'ai fait primer la sécurité est la manifestation du 8 janvier. Le général Dallaire m'avait demandé de disperser la foule qui occupait les environs du parlement afin d'empêcher la prestation de serment des députés. J'ai refusé. L'ordre m'a été envoyé une seconde fois mais j'ai à nouveau répondu par la négative. La mission était en effet trop risquée et contre-productive dans nos relations de confiance avec la population.

J'ai demandé à l'état-major à Bruxelles des directives me déchargeant de mes responsabilités en la matière. La réponse m'a été envoyée un mois plus tard et elle me demandait d'obéir aux ordres. Nous avons vécu beaucoup de manifestations mais je n'aurais jamais engagé un seul soldat dans ce type de mission.

Il était difficile d'évaluer les incidences de l'atmosphère anti-MINUAR et anti-Belge. J'ai cependant pris des mesures afin de diminuer les risques. J'ai ainsi supprimé toutes les sorties nocturnes ainsi que les contrôles routiers. Un plan d'évacuation des expatriés a été minutieusement mis au point et j'ai personnellement tenu un « briefing » pour l'expliquer.

J'ai également exprimé officiellement mes préoccupations au général Dallaire concernant les incidences des émissions de Radio Mille Collines. Enfin, le bataillon a appliqué mes directives concernant les relations avec la population et un entraînement plus ciblé.

Les groupes de personnes responsables des incidents et que j'ai identifiés sont les organisations de jeunesse du MRND et Radio Mille Collines.

Je pense qu'il fallait effectuer le retrait de KIBAT ni avant ni après le 7 avril.

Le génocide était déjà évoqué dans des pamphlets qui évoquaient « la solution finale » pour l'extermination des Tutsis. J'ai surtout obtenu des informations concernant ce génocide dans mon contact avec Jean-Pierre, le 10 janvier. Je l'ai rencontré le soir, à la lueur d'une bougie, et ce qu'il m'a dit m'a renversé. Il expliquait être un dirigeant des milices politiques. Et si faire la guerre au FPR ne lui posait aucun problème, il refusait d'assassiner en masse des Tutsis. Il m'a détaillé l'organisation de la structure mise en place dans tout le pays. Lui-même avait pour mission de distribuer les armes aux différentes cellules et d'entraîner les milices.

Il exprimait le souhait de témoigner devant les médias mais demandait la sécurité physique pour lui et pour sa famille. Il m'a également expliqué que, lors de la manifestation du 8 janvier, des armes et des grenades avaient été dissimulées dans les environs. Les cibles étaient les députés et les militaires belges. Mais puisqu'il n'y a pas eu d'affrontement, il n'a pas donné l'ordre d'ouvrir le feu.

Le général Dallaire, informé de cet entretien, a envoyé un télex à New York demandant la protection pour Jean-Pierre et l'autorisation d'opérer des fouilles. Ce télex est bien connu mais je ne l'ai jamais vu à cette époque.

Le 11, New York a répondu d'attendre les nouvelles directives et, le 12, que l'ONU n'était pas disposée à soutenir les demandes. J'ai cependant proposé au général de poursuivre le contact et d'évaluer la crédibilité de Jean-Pierre.

Le seul moyen d'obtenir une preuve irréfutable était d'aller voir les caches d'armes et j'ai obtenu l'autorisation du général Dallaire de le faire. Le 13 janvier, j'ai informé l'ambassadeur Swinnen des contacts en cours. Dans la soirée du 13, un officier sénégalais a visité différentes caches d'armes. Ces armes devaient être distribuées dans la nuit du 18 au 19. Le 14 janvier, j'ai formulé une demande d'asile politique pour Jean-Pierre et sa femme, demande que j'ai transmise le jour même. Enfin, le 18 janvier, Jean-Pierre nous informe que les armes présentes au siège du MRND ont été enlevées le 16 janvier, durant un meeting de ce parti. Cette information me laisse perplexe, car j'avais demandé au général Dallaire de pouvoir à nouveau opérer une fouille au siège du MRND et cela précisément le 16 janvier.

Comme aucun pays n'avait répondu de manière positive à la demande d'asile politique, j'ai, dans son intérêt, rompu les contacts avec Jean-Pierre.

En ce qui concerne l'importance accordée aux renseignements fournis, je peux affirmer que, après vérification, je n'avais plus aucun doute sur ce qui se préparait. Le nombre et la précision

des détails obtenus indiquaient qu'un plan était en phase d'exécution et que sa mise en pratique laissait présager d'un nombre énorme de victimes. Mon évaluation des pertes s'élevait à plusieurs dizaines de milliers de morts.

Ceci a suscité diverses réactions et j'ai prévenu l'ambassadeur ainsi que le centre opérations à Bruxelles. Le 17 janvier, le général Charlier m'a téléphoné pour s'informer sur les caches d'armes et sur mon appréciation du général Dallaire. Je lui ai répondu que j'estimais qu'il fallait absolument soutenir le général dans sa démarche. Le 9 février, le général Charlier me contacte à nouveau et je lui réitère ma demande de soutenir le général Dallaire, notamment pour mener des actions offensives. Nous continuons donc nos efforts afin d'obtenir un accord quant aux actions offensives.

Le général Dallaire et moi avons longuement discuté de la problématique des caches d'armes qui constituaient réellement le noeud de notre mission. Toutefois, le général Dallaire n'était qu'un exécutant. Le véritable patron de la MINUAR, était M. Booh Booh. Le général Dallaire avait le même rang que le directeur de la police civile de l'ONU et que le responsable de l'administration et de la logistique.

Le général Dallaire s'est bien sûr conformé aux décisions de New York, mais nous avons essayé de trouver la parade à cette décision. Notre idée était d'impliquer la gendarmerie dans la recherche des caches d'armes. Ce n'était pas simple et il y a eu un long travail d'approche qui a finalement abouti à un résultat positif. Mi-mars, la gendarmerie avait procédé à sa première opération de fouilles et de bouclages. Ce fut un fiasco qui s'expliquait essentiellement par la méconnaissance technique.

Nous étions présents en qualité d'observateurs et avons pu définir les problèmes, conseiller la gendarmerie et établir des recommandations qui furent d'ailleurs bien accueillies. La deuxième opération de fouilles et de bouclages s'est faite dans le cadre de nos recommandations mais sans participation de la MINUAR. Elle avait donc un caractère purement rwandais. Nous étions bien sûr présents sur le terrain, afin de vérifier que, sur le plan militaire, tout se déroulait normalement et que, sur le plan civil, la législation du pays était respectée.

En ce qui concerne mon attitude par rapport aux caches d'armes, j'estimais qu'une opération militaire était possible étant donné les révélations de Jean-Pierre. Nous disposions à ce moment d'un effet de surprise. Je ne sais toutefois pas quelles auraient pu en être les conséquences politiques.

Nous avons conclu que, puisque nous n'avions pas l'autorisation de New York, la MINUAR constituait une espèce d'assurance-vie pour les Tutsis et ce pour autant que les institutions de transition se mettent en place. Nous estimions qu'on pouvait se satisfaire de la situation malsaine à cette condition. J'étais convaincu que, si les institutions se mettaient en place, cela engendrerait un processus de paix et marginaliserait les extrémistes. A partir du 7 avril, il devenait évident que les institutions de transition ne seraient pas installées et notre mission devait dès lors changer.

La problématique suivante concerne les règles d'engagement et les autres directives données au détachement MINUAR, ainsi que ma participation au processus décisionnel.

En ce qui me concerne, je n'ai pas participé à la prise de décision. J'ai, en quelque sorte, pris le train en marche.

En ce qui concerne les ordres et les directives, j'ai reçu deux recommandations du général Charlier. La première concernait son souci de la sécurité pour le personnel. La seconde me demandait de veiller à ce que le cordon ombilical entre KIBAT et la brigade paracommandos soit coupé.

J'ai fait transférer les liaisons satellites de KIBAT à mon quartier général dès mon arrivée à Kigali.

J'ai eu l'occasion de faire appel à plusieurs reprises au général Charlier pour des problèmes ponctuels de sécurité. A chaque fois, il a appuyé mes demandes.

J'étais en possession d'un brouillon des règles d'engagement et d'une copie du rapport de reconnaissance du colonel Flament grâce à mes fonctions au cabinet. Je ne possédais pas de résumé des textes de la MINUAR ni de directives plus spécifiques quant à ma mission de commandant du détachement belge.

Il faut avoir vécu un début de mission de l'ONU pour savoir que cela ne mérite qu'une seule qualification: un capharnaüm. J'ai été confronté à de très nombreux problèmes domestiques sans rapport avec la mission. Dès mon arrivée, j'ai dû m'occuper de loger KIBAT. Cela m'a pris un mois et demi et une énergie folle. La première partie du détachement bangladais est arrivée le 6 décembre sans une bouteille d'eau, sans nourriture. Les instructions de l'ONU prévoient pourtant que les détachements doivent être auto-suffisants pour trois mois. Il a fallu résoudre ce problème et leur fournir de l'eau et de la nourriture. Je ne disposais pas d'un lieu pour installer correctement mon quartier général. Je n'avais pas encore de collaborateurs, ni de papier, ni de crayons. Le budget de la MINUAR a été voté au Conseil de Sécurité en janvier mais nous étions sur place en novembre et en opération dès le mois de décembre. Heureusement que nous avons prévu du matériel belge.

Outre ces problèmes d'intendance, nous avons rempli deux missions.

Après trois semaines de négociations, le FPR et le gouvernement rwandais ont signé un protocole d'accord KWSA. Nous avons donc installé autour de Kigali un cordon sanitaire en vue de contrôler le va-et-vient des armes et munitions.

Nous avons aussi organisé l'arrivée du bataillon du FPR à Kigali comme il était prévu dans l'accord d'Arusha. Ce ne fut pas une opération belge. Sur les 1200 hommes de la MINUAR chargés de la protection d'un corridor de 60 km il y avait seulement 380 Belges. Cette opération a pu paraître belge car les seuls représentants de la presse présents faisaient partie du service de presse de l'armée belge. Ils ont donc filmé nos forces essentiellement. Dès l'élaboration du plan, j'avais fait très attention à ce que cette opération ne soit pas assumée par

les Belges. J'ai eu en particulier une discussion très dure avec le général Dallaire qui voulait que les Belges protègent la délégation FPR au Parlement. Pour ne pas donner d'arguments aux ultras et parce que le Parlement était dans la zone dévolue aux Bangladais, j'ai refusé.

Quant aux règles d'engagement, j'y ai réfléchi pour la première fois lors de la préparation de l'opération du corridor. J'ai demandé au général Dallaire l'autorisation de faire usage de toutes les armes disponibles, si nécessaire. Pour des raisons que j'ignore, j'ai reçu son autorisation pour l'emploi de mitrailleuses moyennes, mais pas pour les mitrailleuses lourdes.

Cette obligation de demander à chaque fois une autorisation pour faire usage de l'armement me paraissait impossible à tenir. J'ai décidé de ne plus demander d'autorisation concernant les règles d'engagement et, lors du briefing qui a précédé l'opération corridor, je n'ai pas hésité à recommander à mes officiers de faire usage des mitrailleuses lourdes en cas de nécessité. C'est à cette époque que j'ai pris conscience, pour la première fois, que les règles d'engagement posaient des problèmes de faisabilité et de risques pour les troupes.

En février, le jeu a été ouvert au moins quatre fois, en complète contradiction avec les règles d'engagement. Mais ces incidents n'ont fait l'objet d'aucune remarque. La seule disposition que j'ai demandée de prendre est de ne pas utiliser uniquement les mitrailleuses mais d'avoir toujours une arme individuelle en mission dans le souci de proportionner la défense à l'attaque.

Lors de mon procès, il a été clairement dit que ma philosophie consistait, en cas de nécessité, à ouvrir le feu d'abord et à discuter ensuite.

Qu'en est-il de la différence entre 600 et 450, au point de vue effectifs ? Je vais vous donner un avis technique. L'effectif, en tant que tel, a posé problème dans les circonstances vécues. Une différence de 150 hommes est énorme. Le chiffre de 450 comprenait le personnel qui travaillait aux QG du général Dallaire et de moi-même ainsi que le personnel chargé des tâches logistiques. Confronté à cette situation de pénurie, j'ai donné des directives afin de constituer une réserve, les « delta teams », réserve qui utilisait le personnel logistique non indispensable pour effectuer les gardes et relever 40 à 50 personnes. Si je retire les gens du QG, les improductifs et les « delta teams », j'arrive à quelque 350 personnes. Ce chiffre réduit eut une implication au niveau des tâches que nous pouvions faire. Ainsi, l'intensité que nous aurions voulue sur le terrain n'a jamais été réalisée parce que je n'ai pas eu le personnel indispensable. Nous étions littéralement ridiculisés dans la population. D'ailleurs, dans la langue véhiculaire, on ne nous appelait pas MINUAR mais MINUA, ce qui signifie beaucoup de paroles pour rien.

Cette situation allait de pair avec la progression de l'insécurité. Nous avons dû protéger de plus en plus d'autorités. Pour constituer des escortes pour protéger les personnes importantes, on devait prélever dans les forces vives. Un des points cruciaux est que la force de réserve n'a jamais existé pour le secteur de Kigali. Si un effectif supplémentaire eut été disponible, il aurait été prioritairement dévolu à ces forces.

En outre la « quick réaction force », mission dévolue aux Bangladais, n'a jamais existé. Le 9 décembre, j'ai envoyé un message à COps, message dans lequel j'exprimais mes

préoccupations en réalisant qu'il n'existait pas de personnes pouvant assurer le suivi technique des opérations de sécurité des expatriés et que Rutbat ne serait pas opérationnel avant deux mois.

Je me trouvais devant une mission impossible en ayant une réserve nulle.

Le mandat était-il adapté ? Pour nous, ce mandat est le cadre politique dans lequel nous étions placés. Ce mandat n'a pas posé problème jusqu'au 7 avril. Pour moi, ma responsabilité consistait dans ses modalités d'application. A partir du 7 avril, il y eut inadéquation entre le mandat et la situation concrète.

Je n'ai pas participé à la préparation de KIBAT. Mais, ayant été en Somalie, je sais que l'information donnée à un détachement est capitale. Les hommes doivent disposer d'indications sur le pays, son contexte politique, ses coutumes, etc. Au niveau du cabinet, je suis entré en contact avec le professeur Doom de l'Université de Gand qui m'a proposé ses services. J'ai signalé l'offre à l'état-major général, mais je ne sais pas s'il l'a utilisée. Sur le terrain, j'ai en tout cas pu constater l'inadéquation entre la situation du pays et l'attitude du premier détachement.

En somalie, il s'agissait d'une mission d'imposition de la paix. Les armes pouvaient donc être utilisées. Dans le cas rwandais, nous devions adopter une attitude réservée et contribuer à la sécurité, puisqu'il fallait maintenir la paix.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - En ramenant le nombre de soldats belges de 600 à 450, on n'a pas diminué le total des troupes à Kigali. Les 150 Belges ont été remplacés par 150 autres soldats qui ne pouvaient peut-être pas être utilisés pour la force de réaction rapide mais bien pour des patrouilles et autres missions. Comment a-t-on décidé que les 450 Belges ne seraient pas affectés à la FPR mais à Rutbat ?

Selon le colonel, des Tunisiens ont également donné des informations sur les activités du FPR. A-t-on encore entrepris d'autres démarches pour obtenir des renseignements, y compris en direction du FPR ? Il ressort de la réunion de coordination des affaires étrangères et de la défense nationale que les FPR devaient rester la nuit dans leurs campements. Ultérieurement, une lettre de personnalités rwandaises a révélé qu'on était en train de distribuer des armes. A-t-on recueilli d'autres informations et pris d'autres initiatives ?

Col. Marchal. - Initialement, le général Dallaire voulait 4'500 hommes. Il en a finalement reçu 2'500. Et encore était-il prévu d'en placer 800 à Kigali. En tant que responsable opérationnel, je peux vous dire que l'on peut faire plus de travail avec 800 hommes de qualité qu'avec 400 hommes de qualité et 400 de qualité moindre. La présence de deux nationalités différentes pose des problèmes car on se retrouve en présence de cultures, de bagage et de volontés différents.

Kigali ne représentait qu'une petite partie de mon secteur. Le problème était constitué par les positions de l'armée rwandaise. Ne disposant pas de suffisamment de bâtiments, les soldats rwandais restaient sur le terrain avec leurs armes et leurs munitions. Un contrôle existait mais

il était aléatoire. Le contrôle des camps de l'armée et de la gendarmerie s'effectuait par contre 24 heures sur 24.

La décision concernant RUTBAT a été prise par le colonel Flament et le général Dallaire. L'état-major général désirait être présent à Kigali tout en disposant d'un pied-à-terre à l'aéroport. Avec 450 hommes, cela n'était pas possible si l'on désirait en plus avoir la Quick Reaction Force en main. De plus, la limite entre RUTBAT et KIBAT était établie de façon telle que toute la zone bâtie de Kigali se trouvait dans le secteur belge.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - On a dit que le QRF serait surtout engagé dans le Nord. Était-ce clair dès le début ?

Col. Marchal. - Les ordres du général Dallaire prévoyaient qu'il prenne la responsabilité de la QRF. Cette force devant pouvoir intervenir n'importe où au Rwanda, mais la fiabilité des véhicules laissait à désirer il n'y avait pas de mécaniciens et les chauffeurs devaient être formés. Il y avait donc des lacunes évidentes du côté bangladais.

Fin février, début mars le bataillon bangladais a été chargé d'aller explorer, dans l'ensemble du territoire rwandais, les missions d'engagement possibles. Seulement le commandant de bataillon n'est arrivé que fin janvier et il avait donné instruction de ne pas exécuter d'ordres avant qu'il ne soit présent. J'ai néanmoins fait travailler les Bangladais mais ils l'ont fait avec des pieds de plomb.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Lorsque le colonel Marchal n'était pas encore longtemps au Rwanda, autour du 16 décembre, on a demandé que l'Autriche vienne renforcer les troupes belges. On a alors répondu que les troupes autrichiennes ne pouvaient pas venir en tant que troupes supplémentaires mais uniquement en remplacement de troupes belges. Le colonel en était-il informé ?

Col. Marchal. - En effet, il y a eu des discussions au sujet du détachement autrichien, qui n'a pas été accordé pour des raisons budgétaires. L'ONU ne désirait pas aller au-delà de 2'500 hommes. De plus, il y avait des problèmes d'appui logistique, les Autrichiens ayant un matériel différent.

Nous menions des actions à l'égard du FPR afin d'obtenir des informations et de savoir s'il jouait réellement le jeu. Le FPR était un partenaire plus coriace que l'autre. Lorsque j'allais trouver le chef d'état-major des FAR, j'obtenais un suivi rapide. Le FPR en revanche était un négociateur acharné dont le seul objectif était d'obtenir plus sans concession aucune. J'en ai fait personnellement l'expérience lors de la première négociation relative au protocole d'accord de la KWSA. En plus, lorsque j'allais me plaindre du non-respect des règles, le suivi était très lent. J'ai fait mener des actions ponctuelles de contrôle, mais elles étaient très difficiles à réaliser et je n'avais jamais l'assurance que le résultat annoncé était correct.

J'ai toujours été persuadé que lorsque le FPR allait chercher du bois de chauffage dans le nord, c'était pour amener des armes. On a tout essayé pour contrôler cela, mais en vain.

Néanmoins, chaque fois que j'estimais que le FPR ne se conformait pas au protocole KWSA, je rédigeais une réclamation écrite. Je dois dire que personnellement, je n'ai jamais eu de problème avec le FPR qui m'a toujours considéré comme neutre et n'a jamais entravé ma liberté de mouvement.

Avec les moyens que nous avons, nous avons fait pour le mieux.

M. le Président. - Etant donné que nous revoyons le colonel vendredi prochain, je propose que nous poursuivons les questions jusqu'à 13 heures et que la suite des questions soit posée le 14, à 14 heures.

M. le Président. - Etant donné que le temps presse, je propose que les commissaires puissent poser des questions jusqu'à 13 heures. Les questions qui ne pourraient pas être abordées aujourd'hui pourraient être posées vendredi prochain.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Je n'approuve pas cette proposition. Vendredi prochain, on abordera aussi le thème 3, de sorte qu'il restera peu de temps pour les questions sur le thème 2. Ne peut-on pas trouver une solution en prolongeant la durée de la commission ou en travaillant d'une autre façon ?

M. le Président. - Je reconnais le problème. Il ne peut être question actuellement d'une prolongation de la durée de la commission. On pourrait éventuellement prévoir des réunions supplémentaires. Pour aujourd'hui, je ne vois pas d'autre solution que la proposition que j'ai faite.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Le colonel Marchal était commandant du secteur de Kigali, sous le commandement des Nations Unies. Son supérieur était donc en première instance le commandant Dallaire. Le colonel a-t-il, à mesure que la situation empirait au Rwanda, pris des contacts avec les autorités belges ? Je vise aussi bien les autorités militaires, donc le général Charlier, que les responsables politiques, plus particulièrement le ministre Delcroix. Le colonel a-t-il eu des contacts avec M. Delcroix lors de la visite de ce dernier au Rwanda en mars et lui a-t-il alors parlé de la gravité de la situation ?

J'ai obéi aux ordres du général Dallaire. Mes contacts avec l'état-major à Bruxelles visaient à le tenir au courant de l'évolution de la situation et à demander de l'aide quand j'en avais besoin. Je n'ai jamais demandé de directive opérationnelle car il s'agissait de ma responsabilité propre et qu'il était impossible de les élaborer à six mille kilomètres du terrain.

Je n'ai eu aucun contact avec aucun ministre sur des matières opérationnelles. J'ai eu quelques contacts avec le cabinet dont l'un pour arranger la visite du général de l'état-major de la gendarmerie rwandaise qui souhaitait rencontrer le général Charlier et le général de la gendarmerie. Il voulait leur demander une aide pour contribuer à la baisse du niveau d'armement au Rwanda.

Les gendarmes étaient en effet très armés. Ce n'était pas conforme à la philosophie des accords. Le général de la gendarmerie m'a proposé de remplacer les fusils par des matraques

car un gendarme sans arme n'est plus un gendarme. J'avais donc demandé qu'on nous fournisse 100 matraques et j'avais reçu une réponse négative.

Les autres contacts ont été conjoncturels et avaient pour objet de préparer la visite du ministre au Rwanda.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Ne pouviez-vous pas en tant qu'ancien collaborateur de cabinet du ministre Delcroix demander un entretien avec ce dernier en mars pour l'informer de ce qui se passait au Rwanda et pour lui parler des problèmes en matière d'armement et d'effectifs ?

Col. Marchal. - Je ne l'ai pas fait. Quand j'ai reçu mon commandement, j'ai quitté le cabinet. Déontologiquement, je ne dépendais plus que de l'état-major général.

Le ministre et les membres de sa délégation ont eu l'impression, en mars, que tout allait bien. C'était vrai. Il y avait une volonté visible de mettre en place des institutions de transition. Dans mes discussions avec le ministre, j'ai essentiellement parlé de l'avenir. Je lui ai fait remarquer qu'il ne fallait pas reproduire ce qui avait été fait au Burundi où tout le monde avait quitté le pays sitôt les élections législatives tenues. Je lui ai dit que nous avions une responsabilité morale puisque nous poussions le processus de paix et qu'il n'était pas envisageable que l'on puisse quitter le Rwanda après les élections législatives de fin 1995. C'était dangereux.

En ce qui concerne mes demandes d'aide, malgré son coût, le général Charlier m'a fait parvenir l'antenne chirurgicale que je demandais. Par contre, je n'ai pas reçu de réponse à ma demande d'envoi de munitions. Pourtant, l'ONU était d'accord. Je n'ai pas tous les documents concernant cette demande car j'ai dû abandonner mes dossiers lors de l'évacuation. Il est vrai que j'ai été bien trop patient entre la mi-janvier et la mi-mars, mais je croyais que ce problème allait se résoudre.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Qui est dans l'erreur, le commandement de l'armée ou vous-même ?

Col. Marchal. - Ce n'est pas à moi qu'il revient de dire qui est responsable. Quand je demande des munitions en vue d'assurer la sécurité des troupes, j'estime que cela doit être pris en considération. Quant à savoir si cela a joué un rôle dans les événements du 7 avril, il faudra en discuter.

M. Mahoux (PS). Vous dites que tout semble aller bien en mars mais vous aviez déjà les révélations de Jean-Pierre. Vous aviez prévenu Bruxelles de la gravité de la situation et de sa dégradation. Avez-vous mis le ministre et les parlementaires en visite au courant de cette gravité ?

Col. Marchal. - Non.

M. Mahoux (PS). - Vous avancez plusieurs raisons au climat anti-belge: l'existence de milices fascisantes opposées aux accords, le comportement des troupes belges durant leur mission et leur comportement en permission. Vous organisez même des patrouilles « Coca cola », plus légères, pour éviter les réactions des populations.

Lequel de ces trois facteurs vous paraît le plus important ?

Col. Marchal. - Je ne vais pas reprendre toute l'explication mais j'ai supprimé toutes les sorties pour des raisons de discipline et de sécurité. Au bout de huit jours, le commandant de bataillon m'a demandé d'autoriser à nouveau ces sorties. Il a répété cette demande à plusieurs reprises. Je n'ai pas cédé. Le commandant du second bataillon m'a aussi demandé la levée de cette mesure.

En ce qui concerne les patrouilles « Coca-Cola », et ce terme ne convient pas, à mon sens, je précise qu'elles rentraient dans le cadre d'une politique d'information de la population. L'objectif était de recueillir les informations nécessaires par le biais de contacts avec les gens. De plus, j'avais demandé de faire des patrouilles à longue distance pour créer un climat de confiance. Il m'est donc impossible de préciser les facteurs les plus importants. Par ailleurs, la vie de tous les jours nous apportait d'autres écoutes. Selon le directeur de cabinet du président et d'autres témoins dignes de foi, on ne pouvait dire qu'on jetait de la poudre aux yeux.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Cependant, plus de trois mois après, un gouvernement de transition n'est toujours pas en place.

Col. Marchal. - Il y a eu des tentatives marquées au coin de la bonne volonté, mais il y en eut aussi qui furent sabotées.

M. Verhofstadt (VLD). - Le 23 mars, vous écriviez à COps que les jours à venir seraient ceux de tous les dangers. Vous adressez un message le 5 avril au général Charlier pour lui signaler que la campagne anti-Belge reprenait de plus belle à Radio Mille Collines. Auparavant, le 23 février, vous aviez déjà cité des menaces anti-Belges.

M. Mahoux (PS). - Manifestement, vous percevez très bien le danger. Aviez-vous cependant conscience que vous aviez des interlocuteurs qui tenaient un double langage ?

Col. Marchal. - Dès le mois de mars, il y avait des signes. Je n'ai jamais été contacté par la garde présidentielle ou par le service de sécurité du président. Toutes les mesures de sécurité que j'ai été amené à prendre ont été coordonnées. A un moment donné, on s'est rendu compte que le président avait décidé de franchir la Rubicon.

Ma lettre du 5 avril au général Charlier relève des dysfonctionnements. Il ne me restait pas d'autre alternative que de lui demander de résoudre le problème.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Ne surestime-t-on pas le rôle du QRF ? Selon les règles d'engagement, le QRF ne pouvait pas intervenir dans un conflit armé.

Vous étiez sous le commandement du général Dallaire. Vous avez néanmoins, selon vos propres dires, désobéi plusieurs fois à ses ordres. Quelles étaient vos raisons ? Était-ce en vue de la sécurité des troupes ?

Col. Marchal. - En ce qui concerne le QRF, il est clair que les règles d'engagement exigent l'autorisation de New-York. Il s'agit d'un problème de sécurité.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Vous avez quand même suivi strictement les règles d'engagement?

Col. Marchal. - Les quatre incidents ont eu lieu en contradiction avec les règles d'engagement. Des directives existaient sur le papier. En ce qui concerne le respect des ordres, la responsabilité de tout chef est d'exposer ses arguments pour faire apparaître que la réalisation d'une mission est parfois disproportionnée.

Il y a de nombreuses circonstances auxquelles nous n'étions pas préparés. C'est donc au moment même que ce genre de réflexion doit se faire. Il ne s'agit pas d'un processus intellectuel systématique.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Êtes-vous d'accord pour dire que refuser des ordres est plus grave que prendre soi-même des décisions sans en avoir obtenu l'autorisation ?

Col. Marchal. - Il y a une limite à ne pas dépasser. Nous sommes dans une organisation militaire et si le chef exige qu'un ordre soit exécuté, cela doit être fait. Dans le cas contraire, la cohérence de la structure s'écroulerait. De plus, le chef dispose de plus d'éléments et d'arguments pour prendre sa décision.

Mme Willame-Boonen (PSC). - Après le refus de l'ONU de créer un réseau de renseignements sur place, vous avez vous-même, avec le lieutenant Nees, mis sur pied un système d'indicateurs. Un rapport de synthèse devait être établi pour le 30 de chaque mois. Pourquoi n'avez-vous pas reçu de réponse ?

Par ailleurs, était-il possible de brouiller les émissions de RTLM ? Cela n'a-t-il pas été fait parce que cela sortait du mandat ?

Col. Marchal. - Le réseau d'informateurs était une initiative louable du lieutenant Nees. Je ne pense pas avoir reçu un compte rendu de synthèse. Il était toutefois difficile d'évaluer la valeur d'une information parce que nous n'avions pas de spécialistes du renseignement. J'ai donc décidé de changer la formule et de donner à nos responsables d'opération la mission de former des hommes capables d'apprécier la valeur des indicateurs. Cela n'a cependant pas pu se faire. Le brouillage est une opération qui a été réalisée en Somalie et qui est techniquement possible. L'ONU dispose d'ailleurs de matériel adéquat. Beaucoup de remarques à ce sujet ont été faites à tous les échelons. Mais le président répondait que l'on ne pouvait supprimer la liberté de la presse, d'autant plus que lui-même était critiqué par RLTM.

Cette radio a donc continué à émettre. Pour moi, l'ONU était responsable. Les émissions de RTL M étaient contraires au protocole d'accord entre le Rwanda et l'ONU. D'autre part, les moyens pouvant être utilisés dépassaient ceux dont nous disposions sur place. Nous avons aussi obtenu un temps d'antenne sur Radio Rwanda et je crois que l'utilisation de celui-ci pouvait avoir des répercussions positives sur les événements.

M. le Président. - Je remercie le colonel Marchal. Nous le reverrons la semaine prochaine pour poursuivre cette audition.

La réunion est close à 13 h 10 m.